

CONSEIL MUNICIPAL du 03 décembre 2010.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des séances de Conseil Municipal en date du 24 septembre 2010 et du 27 octobre 2010.

1°) À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les nouvelles tarifications communales à compter du 1^{er} janvier 2011, ainsi qu'il suit :

OBJET	DESIGNATION	Tarifs 2010 (€)	Tarifs 2011 (€) Inflation environ + 1,7 %
COLUMBARIUM	Concession 15 ans	116.32	118,30
	Concession 30 ans	232.65	236.60
	Concession 50 ans	383.81	390.40
	Dépôt d'urne 15 ans	43.50	44.30
	Dépôt d'urne 30 ans	64.58	65.70
	Dépôt d'urne 50 ans	107.14	109.00
	Plaque de recouvrement	155.44	158.10
CONCESSIONS POUR URNES (pleine terre ou caveau)	15 ans 1 urne	32.76	33.40
	15 ans 2 urnes	49.50	50.40
	15 ans 1 urne supplémentaire	16.38	16.70
	30 ans 1 urne	61.08	62.20
	30 ans 2 urnes	92.48	94.10
	30 ans 1 urne supplémentaire	30.56	31.10
	50 ans 1 urne	113.61	115.60
	50 ans 2 urnes	147.70	150.30
	50 ans 1 urne supplémentaire	56.80	57.80
CONCESSIONS CIMETIERE (adulte)	15 ans 1 place	64.27	65.40
	15 ans 2 places	107.14	109.00
	1 place supplémentaire	42.57	43.30
	30 ans 1 place	125.40	127.60
	30 ans 2 places	209.64	213.20
	1 place supplémentaire	83.56	85.00
	50 ans 1 place	209.64	213.20
	50 ans 2 places	312.35	317.70
	1 place supplémentaire	104.74	106.60
CONCESSION CIMETIERE (enfants)	15 ans 1 place	32.03	32.60
	30 ans 1 place	62.60	63.70
	50 ans 1 place	104.74	106.60
DROIT DE PLACE « MARCHE »	Le mètre linéaire	00.64	01.00
	1 journée	-	100.00
DROIT DE PLACE « POIDS LOURDS »	1/2 journée	-	50.00
	1 journée	-	50.00

OBJET	DESIGNATION	Tarifs 2010 (€)	Tarifs 2011 (€) Inflation environ + 1,7 %
PHOTOCOPIE A DESTINATION DU PUBLIC	Par photocopie	00.29	00.30
SALLE DES MARIAGES (si indisponibilité de la salle B Le Mougnan)	Location pour vins d'honneur (avec mise à disposition d'une femme de service responsable – Convives jusqu'à 100)		
	<i>Fontainais</i>	191.95	195.30
	<i>Non Fontainais</i>	225.66	229.50
	Location pour vins d'honneur (avec mise à disposition de deux femmes de service responsables – Convives au delà de 100 et jusqu'à 150 maxi)		
	<i>Fontainais</i>	230.30	234.30
	<i>Non fontainais</i>	264.16	268.70
	Expositions et manifestations organisées par des non- Fontainais (du vendredi soir au jeudi soir)		
	Expositions et manifestations organisées par des non- Fontainais (forfait fin de semaine du vendredi soir au lundi matin)	194.25	197.60
	Expositions et manifestations organisées par des Fontainais ou initiées par la Commune	Convention à négocier	
	½ journée pendant la semaine (du lundi au vendredi)	72.84	74.10
SALLE DUPAS	Expositions et manifestations organisées par des non- Fontainais (forfait du vendredi soir au jeudi soir)	346.67	352.60
	Expositions et manifestations organisées par des non- Fontainais (forfait fin de semaine du vendredi soir au lundi matin)	194.25	197.60
	Expositions et manifestations organisées par des Fontainais ou initiées par la commune	Convention à négocier	
	Buffet ou repas (Fontainais et associations uniquement) le midi uniquement, remise des clés à 20 heures au plus tard	145.48	148.00
	Nettoyage assuré par les particuliers ou facturé :	90.45	92.00
GARAGES/MOIS (longueur 5 m)		42.47	43.20
LOCATIONS DE LOGEMENTS			
DUPLEX - 1, rue Louis Chambrelent	Loyer mensuel	-	370.00
	Charges	-	50.00
	TOTAL	-	420.00
PAVILLON - 12, avenue Jean Jaurès	Loyer mensuel	735.07	743.15
PAVILLON - 16, avenue Jean Jaurès	Loyer mensuel	-	600.00

OBJET	DESIGNATION	Tarifs 2010 (€)	Tarifs 2011 (€) Inflation environ + 1,7 %
SALLE LUCIEN GREVERAND ESPACE DU MOUGNAN BATIMENT B pas plus de 157 personnes	<u>Associations Fontainaises</u>	Gratuité 1 fois l'an, 1 jour maximum 270.98 le deuxième jour	Gratuité 1 fois l'an, 1 jour maximum 275.60 le deuxième jour
	Nettoyage assuré par l'association ou facturé :	15.13 / 1 heure à 90.78 / 6 heures	15.40 / 1 heure à 92.40 / 6 heures
	<u>Particuliers</u> Buffet ou repas (uniquement Fontainais)		
	Nettoyage assuré par les particuliers ou facturé :	15.13 / 1 heure à 90.78 / 6 heures	15.40 / 1 heure à 92.40 / 6 heures
	Forfait week-end	631.58	643.00
	1 journée pendant la semaine (du lundi au vendredi)	360.60	367.00
	Vin d'honneur moins de 100 personnes		
	Avec mise à disposition d'une femme de service, le nettoyage étant assuré par les particuliers ou facturé :	15.13 / 1 heure à 90.78 / 6 heures	15.40 / 1 heure à 92.40 / 6 heures
	Fontainais	145.48	148.00
	Non Fontainais	179.13	182.20
	Vin d'honneur plus de 100 personnes		
	Avec mise à disposition de deux femmes de service, le nettoyage étant assuré par les particuliers ou facturé :	15.13 / 1 heure à 90.78 / 6 heures	15.40 / 1 heure à 92.40 / 6 heures
	Fontainais	183.77	186.90
	Non Fontainais	217.52	221.30
	AUTRES UTILISATIONS		
	Expositions, petits concerts, conférences...		
	Vendredi soir au jeudi soir		
	Non Fontainais	304.79	310.00
	Fin de semaine vendredi soir au lundi matin		
	Non Fontainais	151.22	153.80
	Dans les deux cas, nettoyage assuré par les organisateurs ou facturé :	15.13 / 1 heure à 90.78 / 6 heures	15.40 / 1 heure à 92.40 / 6 heures
	½ journée pendant la semaine (du lundi au vendredi)	270.45	275.10
	Nettoyage assuré par les particuliers ou facturé :	15.13 / 1 heure à 90.78 / 6 heures	15.40 / 1 heure à 92.40 / 6 heures
	Personnel Communal	50 % de la tarification 1 seule fois dans l'année	50 % de la tarification 1 seule fois dans l'année

2°) À l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le montant de l'enveloppe globale nécessaire au versement des primes de fin d'année (2010) du Personnel communal à la somme de 18 104,00 €.

3°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'attribution d'un bon d'achat de Noël sous forme de « chèques cadeaux » au personnel communal.

4°) À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs révisé au 1^{er} janvier 2011 en raison de la proposition pour avancement de grade de certains agents communaux et du départ à la retraite d'un agent communal.

5°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur MAURICE à souscrire un contrat groupe d'assurance collective des risques statutaires auprès de Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime.

6°) Dans le cadre du renouvellement de l'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur MAURICE à signer conjointement avec Madame la Présidente du Centre de Gestion la « Convention d'adhésion de la Commune de Fontaine-la-Mallet au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime ».

7°) À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer pour la location du pavillon situé au n° 16 de « l'avenue Jean Jaurès ».

8°) À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer pour la location d'une surface d'environ 137 m², située au premier étage du bâtiment C, « Rue du Mougnan », à l'association « La Croix Blanche ».

9°) À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Gaz (S. I. E. R. G.) de la Région de Montivilliers, pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2014.

10°) Dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation de deux courts de tennis extérieurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur MAURICE à signer la « Convention de mise à disposition d'équipements de tennis » conjointement avec Monsieur le Président de l'Union Fontainaise Tennis (U. F. T.), autorisant la Commune de Fontaine-la-Mallet à obtenir le versement d'une subvention attribuée par la Fédération Française de Tennis (F. F. T.).

11°) Dans le cadre de la mise en place d'un service de fourrière automobile sur le territoire communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur MAURICE à signer une convention avec la société « Assistance Dépannage Remorquage Automobile Havrais » (A. D. R. A. H.).

12°) Dans le cadre de l'intervention de l'association « L'Ile aux Jeux », le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'augmentation du temps médian à l'école primaire « Jean Monnet » à compter du 1^{er} janvier 2011 ainsi que le renouvellement de la convention pour l'année 2011.

13°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'organisation d'une classe découverte par Monsieur le Directeur de l'école primaire « Jean Monnet » et sollicite l'attribution d'une subvention auprès de Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime.

14°) Dans le cadre du transfert de propriété du bassin de l'Association Syndicale Libre (A. S. L.) « Les Jardins de Fréville », le Conseil Municipal, à l'unanimité, est prêt à accepter la demande de Monsieur le Président de l'A. S. L. « Les Jardins de Fréville » aux conditions suivantes :

- la possibilité de modifier ou supprimer le 4^{ème} alinéa de l'article 10 du règlement du lotissement, conformément à la législation en vigueur ;
- l'engagement de Monsieur le Président de la CODAH, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Fontaine-la-Mallet, pour la reprise du dit bassin dans le patrimoine de la CODAH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.